



APPEL À PROJETS 2021

INTRODUCTION

SELAVIP est une fondation privée qui soutient des projets d'habitat, de régularisation de terrains et de systèmes sanitaires en faveur de familles vivant en situation de pauvreté extrême dans les villes situées en Asie, Afrique et Amérique Latine, en ce inclus les Caraïbes. Nous mettons l'accent sur "l'urgence sociale extrême", c'est à dire les personnes qui habitent dans des conditions précaires et de sécurité quasiment inexistante. Beaucoup de familles pauvres ne peuvent pas rêver d'accéder à un toit par le biais de programmes conventionnels, c'est pourquoi SELAVIP désire offrir des alternatives accessibles à ces familles.

Pour l'année 2021 et compte tenu de la grave crise humanitaire que la pandémie COVID 19 laissera derrière elle, nous espérons recevoir des propositions innovantes qui aborderont principalement les problèmes critiques liés au logement et à l'assainissement (eau potable, etc.) de manière durable, afin de soutenir financièrement les projets proposant une amélioration efficace de la qualité de vie des plus pauvres d'entre les pauvres.

OBJECTIFS DE SELAVIP

- Soutenir les ménages qui sont forcés de vivre dans des conditions de surpeuplement et où une vie familiale complète et en bonne santé n'est tout simplement pas possible ou dans lesquels le risque d'expulsion est constant.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain des familles les plus démunies vivant en Amérique latine, en Asie et en Afrique.
- Identifier, évaluer et sélectionner des projets et initiatives aidant les familles urbaines pauvres à accéder à une situation de logement meilleure et plus sûre, cherchant à fournir aux communautés un cadre urbain adéquat.
- Établir des accords avec des organisations internationales, nationales et locales, et des autorités publiques, dans les pays en développement, afin de promouvoir des projets qui aident les communautés vulnérables et améliorent les quartiers et les logements.
- Fournir une assistance technique aux projets et initiatives qui favorisent la promotion de l'habitat des familles les plus démunies dans les villes des pays en voie de développement.
- Encourager les pouvoirs publics à prendre des initiatives en faveur du logement des plus pauvres vivant dans les bidonvilles urbains.
- Encourager les donateurs locaux à rejoindre Selavip pour soutenir des projets de logement pour les plus pauvres.
- Obtenir un titre foncier pour les plus pauvres d'entre les pauvres dans les bidonvilles urbains
- Promouvoir l'eau potable, les équipements sanitaires et égouts pour les communautés urbaines
- Faciliter l'échange de savoir-faire entre les ONG impliquées dans l'habitat urbain en faveur des plus pauvres.
- Encourager les mécanismes de logement qui peuvent croître intrinsèquement au fil du temps pour aider à réduire le problème mondial du logement dans les bidonvilles.

- Encourager les mécanismes de logement qui peuvent servir de référence et d'exemple pour leur reproduction, à la fois dans le contexte local et international.

ASPECTS À CONSIDÉRER POUR LA PROPOSITION

Les organisations désirant obtenir un financement de SELAVIP devront considérer les critères suivants dans le cadre de la présentation de leurs projets :

- i. Les institutions privées, les Organisations Non Gouvernementales, les fondations, les organisations religieuses, les communautés locales, etc. sans but lucratif et possédant une personnalité juridique pourront participer à l'appel à projets.
- ii. Les organisations désirant participer à l'appel à projets devront être dûment inscrites (leur inscription doit au préalable avoir été validée par SELAVIP) dans notre Registre des Organisations. Celui-ci est accessible au travers de notre page WEB (www.selavip.org) ou encore à l'adresse suivante : application.selavip.org. Il sera également demandé aux organisations, avant de créer un projet, de réviser leurs données et de les actualiser dans notre Registre des Organisations. Tous les projets devront par conséquent être présentés en ligne. En cas de problème avec la plateforme en ligne, les organisations prendront contact par email avec SELAVIP (selavip.foundation@gmail.com).
- iii. Tous les projets devront contenir des initiatives qui corrigent les besoins d'habitat des foyers urbains des pays en voie de développement, depuis la fourniture d'un toit à la promotion de processus d'accès au logement ou au terrain.
- iv. Si un projet propose de construire, il devra si possible employer des stratégies novatrices et réalistes en vue de permettre l'accès à des logements de base ou de corriger les carences les plus graves. Les maisons avec étage seront spécialement appréciées, surtout dans les zones urbaines où la disponibilité de terrain est rare.
- v. Il est souhaitable que le projet puisse générer des processus communautaires qui rendent durable l'amélioration de l'habitat et promouvoir des politiques innovantes basées sur les expériences développées par chaque organisation, les objectifs de développement durable fixés par l'ONU et que les gouvernements locaux ou nationaux souhaitent soutenir.
- vi. Il est important de considérer que les familles qui bénéficieront du projet doivent pouvoir participer à tous les étapes du projet, à la fois dans son élaboration et dans son exécution ultérieure, ceci afin de garantir que le projet réponde aux besoins réels des familles.
- vii. Les ressources octroyées par SELAVIP sont un apport gratuit pour les familles bénéficiaires et sont exclusivement destinées à l'exécution du projet sélectionné. En ce qui concerne les ONG dont les projets sont sélectionnés, nous leur demanderons de faire signer un document aux bénéficiaires du projet dans lequel ceux-ci s'engagent à participer activement au projet et qui indique clairement que la contribution de SELAVIP est un apport gratuit pour les familles et qu'en aucun cas il ne pourra leur être demandé de rembourser une partie ou l'entièreté de la somme octroyée par SELAVIP.
- viii. Au minimum 90 % des ressources qu'apporte SELAVIP devront servir pour l'acquisition de matériaux. Dans le cas de la régularisation de titres de propriété, 100 % des fonds seront utilisés dans le cadre de la préparation et soumission des documents aux autorités compétentes.

- ix. Le montant maximum par projet sera de 72.000 dollars américains. SELAVIP se réserve le droit de diminuer les montants demandés lors de la présentation du projet et le nombre de solutions selon la disponibilité budgétaire de l'appel en cours.
- x. La contribution maximum par nouveau logement s'élève à 1.400 dollars américains. Selavip privilégiera les projets dans lesquels la contribution demandée sera inférieure à ce montant.
- xi. SELAVIP ne prendra pas en compte les projets dont le coût total est inférieur à 20 000 USD (à l'exception faite des projets de régularisation de terrain) car nous voulons assurer un certain impact dans les communautés.
- xii. Les apports monétaires que SELAVIP fournira **PAR FAMILLE** seront au maximum les suivants, selon le type de projet sélectionné :

NOUVEAU LOGEMENT	Le montant maximum s'élève à 1.400 USD (si la maison inclut une toilette, le montant ne varie pas, ce n'est donc pas 1.400 USD + 600 USD).
AMÉLIORATION OU AGRANDISSEMENT DE LOGEMENT	Maximum 800 USD pour améliorer ou agrandir un logement.
SYSTÈME D'EAU POTABLE	Maximum 800 USD
SYSTEME D'EGOUT	Maximum 600 USD
TOILETTES OU LATRINES	Maximum 600 USD
RÉPARATIONS	Seules les réparations de toit seront considérées, le montant maximum est de 600 USD .
REGULARISATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ	Le montant considéré par SELAVIP dépendra de la moyenne présentée par les autres projets et ceux exécutés les années précédentes.

- xiii. Cette année 2021, SELAVIP soutiendra également des logements pour les personnes seules vivant dans la rue (maximum 4 à 5 personnes par logement). Il est important de noter que toute initiative doit refléter l'approche **Housing First**. Selon le *homeless hub*, il s'agit d'une approche se concentrant sur le déplacement rapide des sans-abri vers un logement indépendant et permanent, puis sur la fourniture de soutiens supplémentaires selon les principes suivants : Choix et contrôle pour les utilisateurs des services, séparation du logement et du traitement, orientation vers le réinsertion, réduction des maux, engagement actif sans contrainte, planification centrée sur la personne et soutien flexible aussi longtemps que nécessaire. Ces initiatives doivent nécessairement compter sur le soutien du secteur public. Il est important de noter que SELAVIP ne prend pas en charge d'autres types de projets d'infrastructure (tels que les hôpitaux, les orphelinats, les écoles, etc.) ou les projets de génération de revenus.

Enfin, les projets impliquant l'utilisation d'amiante dans le processus de construction seront déclarés irrecevables (les produits en fibreciment peuvent être utilisés, à condition qu'ils ne soient pas fait d'amianteciment).

CRITÈRES DE SÉLECTION

Durant la phase d'évaluation du projet, SELAVIP considérera pertinent les critères suivants :

1. Projets qui impliquent d'autres sources de financement et qui ne demandent pas seulement le montant total à SELAVIP (ces ressources doivent être formellement vérifiées).
2. Le travail avec les autorités locales et / ou d'autres organisations qui permettent d'aborder d'autres aspects pertinents de la lutte contre la pauvreté, d'un point de vue économique, socioculturel et / ou environnemental, sera très apprécié.
3. Formation impliquant les familles.

4. Un intérêt particulier sera accordé aux projets qui traitent du problème du logement et de l'assainissement en faveur des familles dans les zones urbaines.
5. Considérer les femmes comme cessionnaires et propriétaires dans les projets liés à la régularisation des terres.
6. Les projets dans lesquels des terrains sont données par les pouvoirs publics seront fortement privilégiés dans la sélection.

DATES D'INTRODUCTION DES PROPOSITIONS

Nous invitons toutes les organisations et les communautés locales à envoyer leurs projets à partir du **1er mai jusqu'au 30 juin 2020 inclus.**

SELECTION

Toutes les propositions de projets introduites durant le délai indiqué seront évaluées en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs par une équipe de professionnels qui détermineront si un projet est admissible ou non. Cette phase d'évaluation aura lieu de juillet à septembre.

Comme chaque année SELAVIP reçoit plus de projets qu'il n'est possible de financer, SELAVIP sélectionnera de manière plus stricte les projets qui reflètent le mieux les objectifs établis par SELAVIP. Nous demandons donc aux ONG de s'abstenir de soumettre des propositions qui ne correspondent pas clairement à ces objectifs. Cette seconde étape aura lieu en octobre.

La sélection finale est réalisée par le conseil d'administration de SELAVIP en Belgique en novembre. La quantité de projets sélectionnés s'ajuste à la disponibilité budgétaire.

Il est important de prendre en compte que certaines initiatives ne pourront être financées que partiellement, ce qui impliquera un ajustement au projet présenté initialement, celui-ci sera discuté avec l'organisation en question. Si une organisation rejette les modifications proposées et ne souhaite pas poursuivre dans leur processus, les projets sur la liste d'attente pourront dès lors être sélectionnés.

Finalement, les projets approuvés seront informés à la fin novembre/début décembre 2020

1. Sur notre page WEB www.selavip.org
2. Au travers du système de gestion de projets SELAVIP, les ONG seront notifiées par cette voie-là.

[Veuillez noter qu'en raison de la pandémie de COVID-19, il pourrait y avoir un certain retard dans le processus de sélection. Merci d'avance de votre compréhension](#)

RÉSUMÉ GÉNÉRAL:

- ✓ **MONTANT MAXIMUM PAR PROJET : USD 72.000**
- ✓ FINANCEMENT MAXIMUM DE **USD 1.400** PAR FAMILLE POUR UN LOGEMENT NEUF ET DE **USD 600 À 800** POUR LES AUTRES TYPES DE PROJETS.
- ✓ SELAVIP NE FINANCE PAS LES COÛTS OPÉRATIONNELS DES PROJETS.
- ✓ LES PROJETS DEVRONT ÊTRE TERMINÉS AVANT LE **15 SEPTEMBRE 2021**.
- ✓ SEULES LES PROJETS DONT L'EXÉCUTION EST PRÉVUE EN AFRIQUE, ASIE ET AMÉRIQUE LATINE (EN CE INCLUS LES CARAIBLES) SERONT CONSIDÉRÉS.
- ✓ SEULS LES PROJETS PRÉSENTÉS EN LIGNE SERONT ACCEPTÉS. LES PHOTOS, PLANS ET AUTRES DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE JOINTS DE LA MÊME MANIÈRE, C'EST-À-DIRE EN UTILISANT LE MODULE DE PRÉSENTATION DE PROJET EN LIGNE.